

	FICHE METIER	N°1.7
	GTB	
PRESTATIONS FORFAITAIRES		
Le périmètre technique (liste non exhaustive)		
La Gestion Technique Bâtiment (GTB) permet le pilotage et la surveillance des installations CVC, Electricité et des paramètres des locaux. Le détail est fourni dans les fiches bâtiments. Les prestations forfaitaires concernent les familles d'équipement suivantes : ➤ Maintenance de niveau 1 à 4 des Gestions technique bâtiment (GTB)		
Spécificités de la fiche		
Le PRESTATAIRE doit avoir une connaissance générale des outils GTB et doit savoir analyser les données factuelles sur la GTB pour une dérive et y apporter une solution. Le PRESTATAIRE devra connaître l'utilité de chaque appareil, son principe de fonctionnement et savoir exploiter chaque installation. Le PRESTATAIRE intègre dans les prestations d'exploitation de la GTB et les spécificités techniques suivantes : - L'analyse des journaux d'événements, leur dépouillement statistique, ainsi que l'édition d'un rapport mensuel des relevés et événements, - L'analyse de toute information émanant des systèmes de GTB ainsi que le renseignement pour toute modification de programmes (date, heure, intervenant, objet et nature de la modification ainsi que l'origine de la demande...), - La consignation de tout défaut, avec réalisation d'un premier diagnostic-pour les opérations qui dépassent les limites de ses compétences, - S'engager à assurer la formation de son personnel aux matériels et logiciels installés. - L'entretien et la maintenance de l'ensemble de l'installation, y compris les liaisons entre le poste de supervision et les automates. - Mise à jour des vues et des animations de la GTB, - Semestriellement, le Titulaire effectuera un essaie des remontés d'alarmes, - Revue régulière des alarmes inhibées en coordination avec les différents métiers. Les types de GTB et les accès à celles-ci seront propres à chaque labo. Un état des lieux devra être réalisé dans le cadre de la prise en charge. Les alarmes remontées par les différentes GTB peuvent être différentes sur les bâtiments. Dans le cadre du forfait, le PRESTATAIRE fera le nécessaire pour garantir la remontée des différentes alarmes pour une bonne prise en compte par ses services.		

GAMMES DE MAINTENANCE MINIMALES : DETAILS (liste non exhaustive)

Légende :

BM : Bimensuel	S : Semestriel
M : Mensuel	A : Annuel
TR : Trimestriel	SN : Selon Nécessité
BT : Bitrimestriel	R : Ronde

La marque « X » indique une périodicité minimale.

Les détails de gammes présentés ci-après ne sont en aucun cas une liste exhaustive. Les actions de maintenances nécessaires doivent être réalisées pour veiller au bon fonctionnement des appareils.

Equipements	Description	SN	M	BM	BT	T	S	A
Système de régulation, GTB, GTC	Analyse des informations au fil de l'eau et déclenchement des interventions	X						
Système de régulation, GTB, GTC	Vérification des points de consignes	R						
Système de régulation, GTB, GTC	Edition des journaux d'alarmes, des analyses et des relevés sous tendance	X						
Système de régulation, GTB, GTC	Optimisation du fonctionnement des installations par télé réglage	X						
Système de régulation, GTB, GTC	Modification des programmes horaires	X						
Système de régulation, GTB, GTC	Création de points ponctuels, de synthèses ou de groupes de commande	X						
Système de régulation, GTB, GTC	Test des alarmes						X	